

DISCOURS DU PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DES COMPTES
A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE LA 1^{ère} SESSION
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA COUR DES
COMPTES. LUNDI, LE 07 OCTOBRE 2024.

Monsieur MUNGANGA NGWAKA Jimmy,
Premier Président de la Cour des
comptes, Président du Conseil
supérieur de la Cour des
comptes.

**Excellence Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat, Magistrat suprême,
Avec l'expression de mes hommages les plus déférents,**

Aux termes des dispositions de l'article 41 de la Loi organique n° 18/014 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes, le Conseil supérieur de la Cour des comptes est l'organe de gestion de la carrière des magistrats de la Cour des comptes.

Il organise le recrutement, élabore les propositions de nomination, de promotion, de mise à la retraite, de démission, de relève anticipée des fonctions, de réhabilitation des magistrats de la Cour des comptes.

La même loi précise en son article 54 que l'assemblée générale du Conseil supérieur de la Cour des comptes peut être convoquée en session extraordinaire par son Président sur un ordre du jour déterminé et ce, à sa propre initiative ou à la demande soit du Bureau, soit des deux tiers de ses membres. »

C'est pour me conformer à cette exigence légale qu'en ma qualité de Premier Président de la Cour des comptes, de droit Président du Conseil supérieur de la cour des comptes, j'ai pris en date du 23 septembre 2024 la Décision n°CSCC/PR/BIJ/053/2024 portant convocation de l'assemblée générale du Conseil supérieur de la Cour des comptes en session extraordinaire, pour siéger sur un ordre du jour déterminé dans mon acte de convocation et sur les

invitations lancées à chacun des membres dudit conseil.

Aussi, ai-je l'énorme plaisir de prendre la parole devant cette auguste assemblée en ce jour qui sera gravé en lettres d'or dans les annales de la Cour des comptes, comme celui de l'inauguration de la toute première session du Conseil supérieur de la Cour des comptes, depuis la création de cette institution en 1987, il y a un peu plus de trente-sept ans donc presque quarante ans, ce qui équivaut pratiquement à 40 ans de traversée du désert par les enfants d'Israël.

L'organe appelé « Conseil supérieur de la Cour des comptes » est le fruit de la réforme de la législation de la Cour des comptes opérée en 2018, à travers la promulgation de la loi organique n° 18/024 du 13 novembre 2018 portant composition, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes.

**Excellence Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat, Magistrat suprême,**

Avec l'expression de mes hommages réitérés,

C'est aussi l'occasion pour moi de réitérer ma gratitude à votre Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Magistrat suprême qui a effectivement, dans le train de cette réforme, réhabilité la Cour des comptes.

En effet, c'est sous votre règne que la Cour des comptes de la République Démocratique du Congo a commencé à marquer des points sur l'échiquier national en organisant sa première audience

solennelle de rentrée judiciaire tenue en 2023, ses premières audiences juridictionnelles avec à la clé son tout premier arrêt depuis 1987 et, aujourd'hui sa toute première assemblée générale du Conseil supérieur de la Cour des comptes, cet important organe chargé de la gestion de la carrière des magistrats.

Tout le monde scande à la Cour des comptes qu'il fallait que FATSHI BETON vienne un jour pour que la Cour des comptes commence à vivre ces événements hautement mémorables et riches en couleur.

Soyez-en remercié, Magistrat Suprême.

**Excellence Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat, Magistrat suprême,**

Avec l'expression de mes hommages réitérés,

Qu'il me soit, une fois de plus, permis de vous adresser du fond du cœur, mes sincères remerciements, pour l'honneur que vous faites une fois de plus à la Cour des comptes, en assistant personnellement à l'inauguration de la toute première session de l'assemblée générale du Conseil supérieur de la Cour des comptes.

Cette présence nous honore au plus haut point et est perçue par nous, membres de la Cour des comptes, comme un gage de confiance que vous ne cessez de témoigner à notre institution.

Votre présence en ces lieux, exprime en outre votre ferme volonté, de soutenir la fonction contrôle en République Démocratique du Congo, et de préserver

les acquis accumulés lors de votre premier mandat dans le domaine de la lutte contre la corruption et toutes les antivaleurs qu'elle draine derrière et qui constituent ses pendants naturels : Détournements, favoritisme, fraudes, criminalité organisée, blanchiment des capitaux, financement du terrorisme, etc...

A travers ma modeste personne, la Cour des comptes vous exprime toute sa gratitude.

**Excellence Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat, Magistrat suprême,**

Avec l'expression de mes hommages réitérés ;

Honorable Président de l'Assemblée nationale ;

Honorable Président du Sénat ;

**Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement
;**

**Monsieur le Président de la Cour constitutionnelle,
Président du Conseil supérieur de la magistrature ;**

**Monsieur le Procureur Général près la Cour
constitutionnelle ;**

**Monsieur le Premier Président de la Cour de
cassation ;**

**Monsieur le Procureur Général près la Cour de
cassation ;**

Madame la Première Présidente du Conseil d'Etat ;

**Monsieur le Procureur Général près le Conseil
d'Etat ;**

Monsieur le Premier Président de la Haute Cour Militaire ;

Monsieur l'Auditeur Général des Forces Armées de la République Démocratique du Congo ;

Honorables Députés nationaux ;

Honorables Sénateurs ;

Madame et Messieurs les Membres de la Cour constitutionnelle ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

Distingués invités en vos titres et qualités respectifs, tout protocole observé ;

Votre présence nombreuse à la cérémonie de ce jour, en dépit de vos multiples occupations quotidiennes, est un témoignage éloquent de l'intérêt et de l'attention particulière que vous accordez à la Cour des comptes.

Cette présence nous honore et nous incite à plus d'ardeur pour mériter de la République.

A vous tous, j'adresse mes remerciements.

Excellences ;

Mesdames et Messieurs ;

L'assemblée générale du Conseil supérieur de la Cour des comptes qui s'ouvre aujourd'hui, honorée par la présence du Magistrat suprême et des personnalités politiques, diplomatiques, civiles et militaires, est convoquée en session extraordinaire pour statuer sur des questions essentielles pour la Cour des

comptes. Elle va statuer sur un ordre du jour déterminé du fait qu'il s'agit d'une session extraordinaire.

Les questions ci-après sont d'office retenues à l'ordre du jour et seront examinées sans complaisance :

- 1)Le recrutement des magistrats à la Cour des comptes ;
- 2)La célébration du départ des magistrats mis à la retraite par les ordonnances présidentielles n° 22/067, 22/068 et 22/069 du 27 juin 2022 ;
- 3)La mise à la retraite des magistrats ayant atteint l'âge de la retraite;
- 4)La promotion des magistrats.

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Magistrat suprême, avec l'expression de mes hommages réitérés,

Distingués invités en vos titres et qualités respectifs, tout protocole observé,

D'après l'article 3 de sa loi organique sus-évoquée, la Cour des comptes est une juridiction financière ayant compétence sur toute l'étendue du territoire national. Son défi majeur, tel qu'il est inscrit dans son plan stratégique quinquennal, demeure sa déconcentration par l'installation de ses chambres à travers tout le pays, pour un meilleur encadrement des finances du pays à tous les niveaux de l'Etat.

L'objectif que je me suis imposé, par ailleurs, au cours de mon premier mandat de cinq ans à la tête de

la Cour des comptes, c'est de combattre la corruption et toutes les anti-valeurs stigmatisées ci-haut, faisant mien le combat de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Magistrat suprême.

Comment atteindre ce noble idéal avec un effectif actuel de 52 magistrats à la Cour des comptes ?

Le recrutement des magistrats s'impose donc comme une urgence impérieuse pour la Cour des comptes.

C'est la raison pour laquelle, j'ose croire que solennellement informées de ce défi majeur de renforcement des effectifs des magistrats de la Cour des comptes et des administratifs, les deux autorités budgétaires, dont je salue la présence en ces lieux, ne manqueront pas d'user de leur influence pour que des crédits conséquents soient alloués à la Cour des comptes afin de lui permettre d'organiser le concours de recrutement des magistrats et d'assurer leurs rémunérations au cours de l'exercice budgétaire 2025.

**Excellence Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat, Magistrat suprême,**

Avec l'expression de mes hommages réitérés ;

Distingués Invités en vos titres et qualités respectifs, tout protocole observé ;

Il vous souviendra que par les ordonnances n° 22/067, 22/068 et 22/069 du 27 juin 2022 de son Excellence Monsieur le Président de la République, 11 magistrats de la Cour des comptes ont été mis à la retraite, pour avoir tous atteint l'âge de la retraite et après

qu'ils aient rendu de bons et loyaux services à la Nation.

La session extraordinaire qui s'ouvre aujourd'hui traitera donc de la question de la célébration du départ à la retraite des magistrats retraités, conformément à l'article 69 de la loi organique susvisée.

Agissant, par ailleurs, conformément aux missions lui dévolues par l'article 41 de la loi organique susvisée, l'assemblée générale du Conseil supérieur ainsi convoquée devra statuer en troisième lieu sur l'urgence de la mise à la retraite des magistrats qui ont atteint l'âge de 70 ans, fixé par le législateur comme celui du départ à la retraite des magistrats de la Cour des comptes.

De même, l'impérieuse nécessité de promotion des magistrats consécutivement à la mise à la retraite de certains d'entre eux, devra conséquemment être prise en charge au cours des instances qui s'ouvrent aujourd'hui.

**Excellence Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat, Magistrat suprême, avec l'expression
de mes hommages réitérés,**

En application de l'article 41 de la loi organique de la Cour des comptes, le Conseil supérieur, siégeant en assemblée générale, ne peut que formuler des propositions de nomination, de promotion ou de mise à la retraite des magistrats de la Cour des comptes.

Ces propositions coulées sous forme de résolution ou de recommandation, prises en vertu du dernier alinéa de l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil

supérieur de la Cour des comptes seront transmises à votre très haute autorité, et ce après l'avis de l'Assemblée nationale.

L'intervention du Magistrat suprême est d'une nécessité impérieuse pour que les assises qui s'ouvrent ce jour aient tout leur sens.

**Excellence Monsieur le Président de la République,
Chef de l'Etat, Magistrat suprême,**

Avec l'expression de mes hommages réitérés;

Distinguez invités, en vos titres et qualités respectifs, tout protocole observé ;

Je ne pourrai terminer mon propos sans pour autant inviter les membres du Conseil supérieur de la Cour des comptes, les premiers concernés, à l'assiduité et objectivité dans le travail et leur dire que la mission qui leur est confiée est essentielle pour l'avenir de la Cour des comptes. Je les exhorte, en outre, à l'amour du travail bien fait et au patriotisme.

Sur ce, je déclare ouverte la session extraordinaire du Conseil supérieur de la Cour des comptes.

Je vous remercie.